

DÉJEUNER-RENCONTRE
MERCREDI LE 11 MARS 2009 À 8H30
Conférencière invitée madame Annick Gazaille
de l'épicerie IGA



2253, chemin du Parc à Orford.

SPÉCIAL GROUPE

- ▶ Crêpe maison, fruits et sirop d'érable
- ▶ 2 œufs, patates, fruits et rôties
- ▶ Omelette nature ou fromage et rôties
- ▶ Pain doré, fruits et sirop d'érable
- ▶ 1 œuf, saucisse ou bacon, patates et rôties

*** 5 choix chacun à 4,99\$ plus taxes***

- ▶ Rôties et fruits à 2,99\$ plus taxes

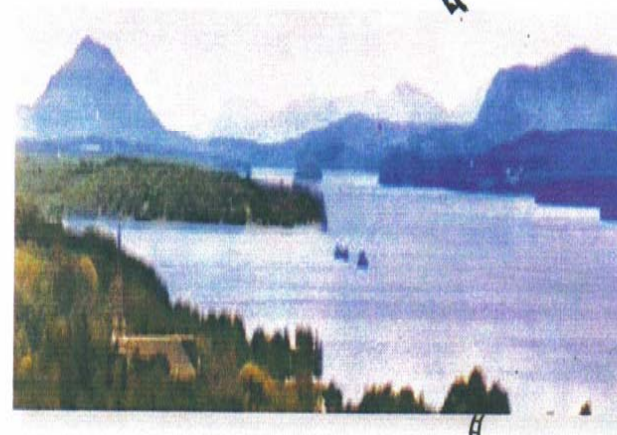
----Thé, Café, Lait ou petit jus inclus ----



AODR

Memphrémagog

L'ANCR'ÂGE



Parlement
des Sages



Déjeuner rencontre mensuel
Monthly Breakfast meeting

MOT DU PRÉSIDENT

Chers/Chères membres,

Six mois se sont écoulés depuis que j'ai accepté la présidence de notre organisme. Je puis dire sans prétention que l'équipe qui me supporte et moi-même avons accompli beaucoup durant ce court laps de temps.

Ainsi, nous avons restructuré le conseil d'administration et partagé les responsabilités d'une façon dont vous trouverez les détails à la page suivante, tenu des déjeuners et/ou des dîners mensuels qui ont attiré un nombre de plus en plus grand de membres enthousiastes et été présents de façon assidue à tous les comités et à toutes les formations où notre implication était requise.

Exemples :

- 1) La Table de concertation aux aînés.
- 2) La Corporation de développement communautaire Memphrémagog
- 3) Le Comité des Abus aux aînés
- 4) Le Comité des Proches aidants
- 5) Le Comité des aînés Vulnérables (CLESPA)
- 6) Le Comité du Forum des Aînés (Senior's day)
- 7) Le Regroupement des sections AQDR Centre-du-Québec-Estrie

Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'on ne chôme pas à l'AQDR Memphrémagog, **Notre récompense, c'est votre support lorsque vous participez à nos activités et acquittez votre cotisation annuelle promptement.**

Merci sincèrement à tous nos membres et bénévoles.

Ronald O. Maheu
Président

CLINIQUE D'IMPÔT

Service gratuit clinique d'impôt

Ce service est offert bénévolement *pour nos membres en règle* qui sont à faible revenu.

Les critères d'admissibilité au Programme sont:

Revenus maximaux

- ▶ une personne seule.....20 000,00\$
- ▶ un couple.....26 000,00\$

▶ **Les revenus en intérêts ne doivent pas dépasser 1 000,00\$**

*Nous ne remplissons pas une déclaration d'une personne décédée, en faillite, ayant un revenu d'un travail indépendant, de location, ou des dépenses d'emploi.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00.

Communiquer avec nous au 819-868-2342 ou sans frais 1-877-868-2737.



Rappel Rappel Rappel

Cotisation des cartes de membres

Nous désirons vous rappeler que la cotisation annuelle des membres est de 15.00\$. Les cartes de membres pour l'année 2009-2010 seront disponibles à compter du 1^{er} avril 2009. Nous vous encourageons à compléter la demande de renouvellement ci-dessous et nous faire parvenir votre chèque au montant de 15.00\$ ou profitez-en pour venir à notre bureau au 95, rue Merry Nord bureau 223, Magog, J1X 2E7 (Centre communautaire).

—DEMANDE DE RENOUVELLEMENT—

Nom.....Prénom.....

Téléphone.....

Courriel.....

Adresse.....

Date de naissance.....

S.V.P. Renouvelez ma carte de membre; ci-joint mon chèque pour la cotisation de 15.00\$ pour l'année 2009-2010.

Signature du demandeur.....

A.q.d.r. memphrémagog CONSEIL D' ADMINISTRATION 2009

Ronald O. Maheu	Président
Estelle Dufour	Vice-présidente
Huguette Boisvert	Secrétaire
Yvette Smith	Trésorière
Gilles Dallaire	Administrateur (Responsable du journal l'Ancr'âge)
Jean-Yves Desfossés	Administrateur (Responsable des activités)
Norman Gordon	Administrateur (Relation avec les anglophones)
Jeannine Massicotte	Administratrice (Responsable de l'accompagnement humain)
Yvan Roy	Administrateur (Comité CLESPA)
<hr/>	
Suzanne Olsen	Directrice générale (CDC Memphrémagog)

Téléphone : 819-868-2342
Télécopieur : 819-868-2999
Courriel : aqdrmem@cgocable.ca

UN PETIT 2 \$ PAR CI, UN PETIT 2 \$
PAR LÀ, 120 \$ LE 30 DU MOIS

Imaginez que vous commencez à avoir de petites difficultés à prendre soin de vous-même et que, pour votre tranquillité d'esprit autant que pour celle de votre parenté, vous avez en toute liberté choisi d'aller demeurer dans une résidence privée pour personnes âgées.

Comme c'est tout à fait normal, vous magasinez. Il se trouve que, dans le cours de votre tournée, vous tombez sur une résidence qui vous plaît plus que les autres : elle est située dans un coin tranquille de votre petite ville, les appartements sont grands, la nourriture est bonne et variée et, à la condition de ne pas faire de folies, vous pouvez vous permettre les 1 200 \$ par mois que vous coûtera le petit appartement de vos rêves. Une signature et vous voilà dans votre nouveau chez-vous.

Au cours des derniers mois où vous avez occupé le grand appartement de quatre pièces et demie que vous venez de quitter, vous vous êtes aperçu qu'il vous arrivait de temps en temps d'oublier de prendre les médicaments que votre médecin vous prescrit pour garder votre tension artérielle à un niveau raisonnable et parce qu'il commence à y avoir dans votre mémoire des petits trous qui sont sans doute responsables de ces oublis. Vous le dites en toute franchise au directeur de la résidence. Il a réponse à tout : «Si vous le voulez bien, notre personnel va s'occuper de tout. Vous n'aurez plus à vous demander si vous avez pris vos médicaments ou si vous ne les avez pas pris.»

Tout va bien jusqu'au début du deuxième mois de votre séjour. En faisant mettre à jour le livret de votre compte de chèques, vous vous rendez compte que ce n'est pas 1 200 \$ mais 1 320 \$ que la résidence a prélevés. Vous allez voir le directeur pour lui demander la raison du prélèvement d'un montant de 120 \$ en sus du loyer que vous avez convenu de payer. Il vous explique alors que la résidence vous facture 2 \$ chaque fois qu'une préposée vous remet vos médicaments que ce soit à votre appartement ou bien à la salle à dîner, que vous prenez des médicaments deux fois par jour, que cela fait donc 4 \$ par jour et 120 \$ par mois.

Il y a des retraités qui peuvent se permettre une dépense mensuelle imprévue de 120 \$. Vous avez la chance d'être du nombre mais ce n'est pas le cas pour bien des gens. 120 \$, parfois moins, c'est tout ce qui leur reste une fois leur loyer acquitté. Il me semble que les propriétaires de résidences pour personnes âgées devraient tenir compte de ce fait et se rappeler que ce ne sont pas tous les aînés qui roulent sur l'or.

Ils devraient aussi se rappeler que la distribution des médicaments est une des tâches des préposées. À ce compte, ce sont les résidents à qui des médicaments sont délivrés par les préposées qui paient indirectement une partie des salaires de ces femmes.

Gilles Dallaire